



Loca pass, condition pour location

Par **kawane**, le **08/07/2015** à **21:57**

Bonjour, rnJe voulais quelque renseignements au sujet du loca pass, celui ci permet de se porter garant pour un locataire c'est bien çela ? du coup, en l'obtenant, est-ce que cette garantie suffit pour obtenir la location d'un appartement ? rnSi oui, quelle sont les conditions pour obtenir un loca pass, j'ai entendu dur qu'ils étaient possible uniquement pour les logements sociaux et non pas les logements privés ? rnAutrement, un garant (ou plusieurs) selon ses revenus, peut il suffir pour obtenir une location ou faut il que le locataire lui même justifie des revenus ? rnMerci beaucoup.

Par **moisse**, le **09/07/2015** à **10:13**

Bonjour,rn[citation] renseignements au sujet du loca pass[/citation]rnC'est ici :rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18493.xhtml>rn[citation] est-ce que cette garantie suffit pour obtenir la location d'un appartement ? rn[/citation]rnNon. Mais en l'absence de garant c'est à coup sur l'échec sans le loca pass.rn[citation]le locataire lui même justifie des revenus [/citation]rnC'est toujours le locataire qui doit justifier de ses revenus stables et réguliers.rnAutrement il faut une caution qui à son tour doit justifier de revenus stables, réguliers et suffisants pour la prise en charge supplémentaire des loyers dus par le locataire défaillant.

Par **Lag0**, le **09/07/2015** à **10:23**

Bonjour,rnPour le moment encore, le bailleur est libre de choisir son locataire. Il est donc

impossible de vous donner une recette miracle pour être sûr d'obtenir un bail.